

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

VICTOR TURQUAN

## **Le mouvement de la population étrangère en France**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 30 (1889), p. 321-324

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1889\\_\\_30\\_\\_321\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1889__30__321_0)

© Société de statistique de Paris, 1889, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

### III.

#### LE MOUVEMENT DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE EN FRANCE.

Pour la première fois, on connaît le mouvement des naissances, des mariages et des décès chez les étrangers qui habitent en France. On se rappelle que l'année dernière l'attention du Gouvernement a été attirée par les résultats du dernier dénombrement, en ce qui concernait les étrangers résidant en France, et par l'accroissement considérable de ces étrangers; des mesures administratives, très anodines d'ailleurs, ont été prises dans le but de connaître exactement la situation de chaque étranger, au point de vue de l'âge, de l'état civil, de la profession, du domicile. Le bureau de la statistique générale de France a pensé, de son côté, qu'il serait utile de recueillir des renseignements démographiques sur le nombre des naissances, des mariages et des décès des étrangers, et des instructions dans ce sens ont été données, dans le courant de l'année dernière, aux préfets.

Voici les résultats sommaires de cette enquête, qui présente bien un caractère d'actualité, surtout au moment où les étrangers se pressent en foule dans une grande partie de notre territoire. Il a été relevé, dans toute la France, pendant l'année 1888, 3,065 mariages entre étrangers de toute nationalité, 3,408 mariages entre étrangères et Français, et 4,840 entre Françaises et étrangers. Le nombre de personnes de nationalité étrangère ayant contracté mariage en France s'élève donc à 14,373 individus des deux sexes, représentant les 2,6 centièmes de l'ensemble des conjoints.

Les naissances d'étrangers se sont élevées à 29,105, soit 3,3 centièmes du chiffre total des naissances. Enfin, 17,971 étrangers de toute nationalité sont morts en France pendant la même année 1888, la proportion de ces décès à l'ensemble des décès ressort à 2.1 p. 100 seulement. Il est utile de rappeler, pour faciliter les comparaisons, que la proportion des étrangers habitant la France est actuellement de 3 p. 100. Aussi peut-on conclure tout d'abord, des faits ci-dessus constatés, que chez les étrangers le mariage est un peu moins fréquent que chez les Français, et que l'on compte parmi eux, toutes proportions gardées, plus de naissances et moins de décès.

L'excédent des naissances sur les décès a été, pour la seule population étrangère, de 11,134 individus, soit le quart de l'excédent constaté pour tout l'ensemble de la France. Comme nous le disions dans notre dernier article, cet accroissement, auquel vient se joindre l'immigration constante dont notre pays est l'objet, s'élève à 1 p. 100 de l'effectif des étrangers, qui est de 1,126,000 individus, et est dix fois plus rapide que l'accroissement propre de la population française, qui est de 1 p. 100 actuellement.

Il sera intéressant, surtout au moment où une loi (du 26 juin 1889) et un règlement d'administration publique (décret réglementaire du 16 août 1889) viennent de régler à nouveau la condition des étrangers au point de vue de l'état civil, d'examiner rapidement les résultats statistiques du mouvement de la population par nationalité principale en 1888. Nous ferons remarquer auparavant que les six nationalités anglaise, allemande, belge, espagnole, italienne et suisse, constituent à peu près les 92 centièmes de la colonie étrangère.

*Mariages des étrangers.* — Parmi les 14,373 personnes de nationalité étrangère qui se sont mariées en 1888, on a compté 7,905 hommes et 6,468 femmes, mais on sait que les hommes sont également plus nombreux que les femmes parmi les étrangers; 3,065 mariages entre étrangers ont été célébrés, mais sur les 6,130 conjoints, 5,144 étaient de même nationalité et 996 seulement de nationalité différente, mais autres que Français. Les étrangers épousent donc le plus souvent une personne française ou une personne de même origine. Enfin, 8,243 personnes de nationalité française ont épousé des étrangers, parmi lesquelles 4,840 femmes. Aussi le nombre des femmes qui ont perdu la nationalité française est-il supérieur à celui des femmes qui sont devenues Françaises par leur mariage. Quoique l'élément français puisse s'en trouver quelque peu affaibli, ce fait ne laisse pas que d'être flatteur pour nos Françaises en général.

Si nous examinons, maintenant, pour chacune des nationalités principales, les proportions respectives des mariages, nous constatons qu'en France il y a eu 96 mariages pour 100 entre Français. Plus de la moitié (57.5 p. 100) des autres ont été contractés entre Français et étrangers. Cette proportion varie de 70 p. 100 pour les mariages d'Anglais et 48.5 p. 100 pour les mariages d'Espagnols. Sur 1,000 personnes, on a compté en France 14.6 qui se sont mariées dans l'année; cette moyenne s'est abaissée à 12.8 pour l'ensemble de la population étrangère, et, dans cette même population, a varié entre 7 p. 1,000 dans la colonie anglaise, et 21.5 dans la colonie allemande. Ce sont, après les Allemands, les Suisses qui se marient le plus volontiers en France : 19 conjoints sur 1,000 habitants de cette nationalité. C'est donc du côté de l'Est que l'infiltration se fait le plus sentir, cette remarque est confirmée, du reste, par les résultats du dernier dénombrement, c'est dans l'est de la France et dans le nord-est que l'on trouve le plus d'étrangers nés en France.

*Naissances d'étrangers.* — Le nombre des naissances d'étrangers a été de 29,105, dont 11,754 chez les Belges et 9,757 chez les Italiens. En rapprochant le chiffre des naissances de l'effectif total de la population, on peut faire des comparaisons utiles, sous la réserve toutefois que la composition de cet effectif par sexe, âge et état civil peut n'être pas toujours exactement la même dans chaque nationalité.

*Nombre de naissances pour 1,000 habitants en 1888.*

France entière . . . . .	22.2
Français d'origine . . . . .	22.1
Étrangers de toute nationalité . . . . .	25.8

Cette moyenne de 25.8, très sensiblement supérieure à la moyenne de la natalité française, se décompose comme il suit, par nationalité :

*Naissances par 1,000 habitants des différentes nationalités.*

Anglais . . . . .	13.1	Espagnols . . . . .	24.3
Suisses . . . . .	21.6	Belges . . . . .	24.4
Allemands . . . . .	23.4	Italiens . . . . .	36.8

Hâtons-nous de dire que ce sont là des chiffres applicables à une seule année d'observation, qui méritent par conséquent d'être confirmés par les statistiques des années qui suivront. Sous le bénéfice de cette observation, c'est dans la colonie italienne que l'on compte relativement le plus de naissances. Viennent ensuite, par ordre décroissant, les Belges, les Espagnols, les Allemands, les Suisses. Quant aux

Anglais, la faiblesse de leur coefficient de natalité en France indique bien, comme l'a fait du reste la faiblesse de leur nuptialité, que beaucoup viennent en France pour voyager et s'amuser, et non pour y faire souche.

Si l'on comparait le nombre des naissances à celui des mariages, on trouverait à peu près le même classement par nationalité en ce qui concerne le nombre d'enfants par mariage. Les naissances étrangères ont été distinguées par légitimes et illégitimes. On ne pourra s'empêcher d'être frappé de la grande proportion des naissances illégitimes étrangères constatées en France pendant l'année dernière. Cette proportion est, toutes nationalités réunies, de 15.4 p. 100 des naissances totales, soit à peu près le double de la proportion générale. Mais il faut considérer que la plupart des étrangers habitant le Nord et l'Est, où le nombre des naissances de cette catégorie est relativement élevé, et surtout dans les grands centres commerçants et manufacturiers, comme Paris, Lyon, Lille, Marseille, il n'est pas étonnant que la fréquence des naissances illégitimes soit semblable à celle que l'on constate dans les grandes villes pour la masse de leur population.

On a compté sur 100 naissances totales, 7 naissances illégitimes chez les Espagnols, 11 chez les Italiens, 13 chez les Belges, 16 chez les Anglais, 17 chez les Suisses, et enfin 24 chez les Allemands. Dans la ville de Paris, ces proportions ont été beaucoup plus fortes : 38 p. 100 chez les Anglais, 33 p. 100 chez les Allemands et 21 p. 100 chez les Suisses; à Paris, la proportion générale est de 24 à 25 naissances illégitimes pour 100 naissances totales.

*Décès d'étrangers.* — Nous avons vu plus haut que la mortalité des étrangers est beaucoup plus faible en France que celle des Français. Cela tient à ce que les adultes y sont en plus grand nombre, et que la mort épargne plus les adultes que les vieillards et les enfants. Seuls, les Allemands présentent, toutes proportions gardées, à peu près le même taux de mortalité. Sur les 17,971 décès d'étrangers enregistrés dans les mairies, on a relevé 6,666 Belges, 4,955 Italiens, 2,268 Allemands. Sur 1,000 vivants de tout âge, dans chaque nationalité, il a été constaté 23 décès allemands, 19 italiens, 18 espagnols, 14 belges, 14 anglais et 13 suisses, alors que la moyenne générale est en France de 22 pour 1,000 habitants.

Les décès féminins dominent chez les Italiens et chez les Espagnols, bien que les femmes soient en minorité, tandis que l'on compte beaucoup plus d'hommes que de femmes chez les Anglais, les Belges, les Suisses, mais surtout chez les Allemands, et cependant les femmes dominent à chaque recensement parmi les Anglais et parmi les Allemands.

*Excédent des naissances sur les décès.* — D'après la constatation qui a été faite plus haut les naissances l'ont emporté de 11,134 unités sur les décès dans l'ensemble de la colonie étrangère habitant la France, ce qui accuse un accroissement naturel de 1 p. 100. Cet accroissement n'a pas été le même pour toutes les nationalités. C'est ainsi que les décès ont dépassé de quelques unités le chiffre des naissances chez les Anglais, et que l'accroissement a été insignifiant pour les nationalités autres que belge, espagnole, italienne et suisse.

Pour ces quatre dernières, l'accroissement constaté en 1888 a été de : pour les Belges, 5,088 individus sur 482,000 nationaux, soit 11 p. 100; pour les Espagnols, 512 individus sur 79,000 nationaux, soit 6.5 p. 100; pour les Italiens, 4,802 individus sur 264,000 nationaux, soit 18 p. 100; pour les Suisses, 690 individus sur 79,000 nationaux, soit 8.7 p. 100.

L'accroissement naturel de la population italienne semble prodigieux, car il est dix-huit fois plus considérable que celui de la race française, et deux fois plus que celui des Suisses ou des Espagnols. Les Belges, quoique jouissant en France d'une fécondité semblable à celle qu'ils ont dans leur pays, croissent dix fois plus vite que nous. Ces chiffres, qui semblent au premier abord fantastiques par leur écrasante supériorité, se confirment facilement, si on veut bien se reporter aux statistiques du mouvement de la population dans chacun des pays correspondants.

On voit combien la France a d'intérêt à laisser ouvertes ses frontières, et dans quelle mesure l'immigration et l'assimilation qui s'ensuit est utile pour combler les vides causés chez nous par la faiblesse de la natalité française.

*Résumé du mouvement de la population, par nationalité, en 1888.*

NATIONALITÉS.	NOMBRE de personnes qui se sont mariées.	NAISSANCES.	DÉCÈS.	EXCÉDENT	
				des naissances.	des deces.
Français . . . . .	539,223	853,534	819,896	33,638	»
Anglais . . . . .	256	475	499	»	24
Allemands . . . . .	2,150	2,346	2,388	58	»
Belges . . . . .	5,756	11,754	6,666	5,088	»
Espagnols . . . . .	862	1,936	1,424	512	»
Italiens . . . . .	2,959	9,757	4,955	4,802	»
Suisses . . . . .	1,486	1,706	1,016	690	»
Autres . . . . .	904	1,131	1,123	8	»
Total des étrangers . .	14,373	29,105	17,971	11,158	24
				+ 11,134	
Total de la population .	553,696	882,639	837,867	+ 44,772	

*Mariages par nationalité.*

NATIONALITÉ des hommes.	NATIONALITÉ DES FEMMES.								
	Françaises.	An- glaises.	Alle- mandes.	Belges.	Espa- gnoles.	Ita- liennes.	Suis- sesses.	Autres.	Totaux.
Français . . . . .	265,540	64	630	1,449	145	564	367	184	268,943
Anglais . . . . .	116	14	2	6	»	2	3	5	148
Allemands . . . . .	620	8	346	39	1	6	12	8	1,040
Belges . . . . .	1,858	8	42	1,133	1	3	19	17	3,081
Espagnols . . . . .	274	3	»	»	205	4	4	13	503
Italiens . . . . .	1,095	5	23	15	4	561	49	6	1,758
Suisses . . . . .	548	1	39	15	»	50	182	9	844
Autres . . . . .	329	5	28	18	3	11	6	131	531
Totaux . . . . .	270,380	108	1,110	2,675	359	1,201	642	373	276,848

*Naissances et décès par nationalité.*

NATIONALITÉS.	NAISSANCES.			DÉCÈS.		
	Légitimes.	Naturelles.	Totaux.	Sexe masculin.	Sexe feminin.	Totaux.
Français . . . . .	782,422	71,112	853,534	425,919	393,977	819,896
Anglais . . . . .	398	77	475	282	217	499
Allemands . . . . .	1,814	532	2,346	1,292	996	2,288
Belges . . . . .	10,214	1,540	11,754	3,796	2,870	6,666
Espagnols . . . . .	1,800	136	1,936	787	637	1,424
Italiens . . . . .	8,696	1,061	9,757	2,801	2,154	4,955
Suisses . . . . .	1,420	286	1,706	629	387	1,016
Autres . . . . .	956	175	1,131	717	406	1,123
Totaux . . . . .	807,720	74,919	882,639	436,223	401,644	837,867

(*Économiste français.*)

Victor TURQUAN.